

Consulter les sites de terrorisme n'est plus un délit, décision du Conseil constitutionnel !

écrit par Nicolas F | 10 février 2017

A quand les salles de « shoot de terrorisme » pour futurs djihadistes?

Le conseil constitutionnel vient aujourd'hui de supprimer toute notion de poursuite pénale pour ceux qui s'adonnent régulièrement à cette nouvelle consommation médiatique qu'est la consultation de SITES TERRORISTES !!!!

C'était un délit depuis JUIN 2016; Terminé, ce n'est plus un délit, c'est contraire à la liberté individuelle dit le Conseil constitutionnel.

En même temps on apprend que 4 futurs assassins sont arrêtés dans l'Hérault avec la bande qui va avec.

Un ex des renseignements est juste en train d'expliquer que la priorité est de tracer tout ce qui se passe sur Internet.

Bien sûr, on peut consulter un de ces sites d'assassins qui hurlent la gloire de mahomet à coups de têtes coupées, de balle dans la tête et de kalachnikov, on peut regarder tout cela la tête froide et se coucher tranquille.

Bien sûr tout le monde a le savoir, la connaissance, les bonnes infos, le recul nécessaire, les facultés intellectuelles, a stabilité affective, les références morales et culturelles pour résister à la peur et à la violence.

Mais tous les paumés, les psychopathes, les analphabètes qui vont regarder ces horreurs sans discernement, quelles conséquences?

C'est comme la drogue, règle des 3. 1 sur 3 REGARDE, 1 sur 3 qui regarde va continuer, 1 sur 3 QUI VA CONTINUER SERA

IRRECUPERABLE.

La société de consommation produit des tonnes de déchets, maintenant ce seront des déchets humains.

Vite Marine, on n'en peut plus, ils vont nous rendre dingues !

Note de Christine Tasin

Par contre, montrer la tête d'un décapité sur un site de ré-information (la tête du malheureux Hervé Cornara qui avait été accrochée au grillage, à côté d'un drapeau djihadiste,) ça c'est toujours interdit, Cazeneuve a déposé plainte contre Riposte laïque, pour cela, pour « atteinte à l'intégrité du cadavre).

Par contre, dire ce que l'on pense de l'islam et de l'immigration, apparemment, ce n'est pas un obstacle à la liberté d'expression.

Bizarre... Vous avez dit bizarre ?